

## RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Séjourners et randonneurs journaliers

### COORDONNÉES

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

Ce document présente les RISQUES liés à la pratique de l'équitation de plein air soit en hébergement ou en randonnée équestre en sentier et précise vos engagements comme randonneur ou séjourners.

### 1) IDENTIFICATION DES RISQUES

- Blessures dues à une chute ou à d'autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.);
- Blessures avec objets contondants ou coupants (branche, roche, matériel, etc.);
- Froid ou hypothermie;
- Brûlures ou troubles dus à la chaleur;
- Blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus;
- Risque de se perdre dans les sentiers balisés ou ailleurs;
- Risque de blessures lors d'une rencontre avec des animaux de compagnie ou sauvages qui pourraient être agressifs;
- Incapacité à communiquer avec des services d'urgence ou à obtenir une évacuation médicale dans les délais nécessaires;
- Blessure pour le cheval qui rend impossible son transport vivant;

Je reconnais avoir été informé des risques inhérents à la pratique de la randonnée équestre autoguidée et des situations autrement mineures pouvant représenter un risque réel de blessure importante ou de décès pour le cavalier ou son cheval.

**Initiales S.V.P.**

## 2) ACCEPTATION DES RISQUES

### Le participant comprend que:

- Aucune évaluation des compétences du randonneur ou de son cheval n'est faite par le Parc régional de la rivière Gentilly.
- Le réseau de sentiers de randonnée équestre n'est pas entretenu selon quelque standard d'aménagement que ce soit. Le cavalier prend la complète responsabilité de tout événement pouvant survenir (blessure, décès, sortie du réseau de sentiers). Par exemple, si un ponceau défonce ou qu'une branche tombe pendant le passage du cavalier, le Parc régional de la rivière Gentilly ne pourra en être tenu responsable.
- Les sentiers de randonnée équestre sont le plus souvent situés sur des terrains privés et constituent une **aventure lourde dans un environnement naturel non aménagé**. Il peut arriver que des affiches de balisage ne soient pas visibles et que des éléments de risques impossibles à voir soient présents: trou dans le sentier, bris d'un ponceau, surface glissante, animaux sauvages en comportement de prédation, présence de chiens agressifs en liberté, etc.
- Les aménagements du camping, par exemple les boxes, sont faits en fonction des besoins les plus fréquemment exprimés par les visiteurs, mais il n'existe aucune garantie qu'ils soient adaptés pour vos animaux. Vous devez évaluer si les équipements sont adaptés à votre cheval avant de les utiliser.
- Les passages à gué ne sont pas aménagés ni nettoyés, et aucune évaluation du débit des cours d'eau n'est faite.
- Le cavalier est responsable d'évaluer tous les risques auxquels il s'expose ainsi que son cheval et son équipement.
- La consommation et l'usage de drogues et d'alcool lors de la randonnée équestre sont formellement interdits.

Je suis conscient(e) que les activités offertes par le Parc régional de la rivière Gentilly se déroulent dans de milieux naturels non aménagés et possiblement accidentés qui, conséquemment, sont plus éloignés des services médicaux. Cet état de fait pourrait entraîner de longs délais lors d'une urgence nécessitant une évacuation et donc, une possible aggravation des blessures pouvant mener à un décès.

**Initiales S.V.P.**



### 3) RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS

#### RESPONSABILITÉ MATÉRIELLE

Je renonce à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommages et intérêts en lien aux animaux, biens et matériel m'appartenant (blessure, décès, usure normale, perte, bris, vol et vandalisme).

#### RESPONSABILITÉ LIÉE AUX DROITS DE PASSAGE

Je comprends qu'il est essentiel de respecter les ententes de droit de passage et d'utilisations des sentiers. Par conséquent, le fait de sortir du réseau de sentiers ou le non-respect de tout règlement pourrait nuire ou faire perdre l'usage de ceux-ci.

#### RESPONSABILITÉ CIVILE

Nom de l'Assureur : \_\_\_\_\_

No. de police : \_\_\_\_\_

#### ÉVACUATION D'URGENCE

**Le Parc régional de la rivière Gentilly ne possède pas de ressources permettant de faire des évacuations médicales ou autres. Le Parc régional de la rivière Gentilly pourra déclencher des mesures d'urgence ou d'évacuation sans autre avis selon le plan établi et ces démarches seront effectuées à vos frais.**

Je suis en mesure d'entreprendre l'activité ou le séjour en TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ET EN ACCEPTANT LES RISQUES que peut comporter ce séjour ou cette activité.

#### RECONNAISSANCE DE RISQUES POUR LES PERSONNES MINEURES

Si vous avez des enfants de moins de 18 ans, indiquez leurs noms afin de signifier votre acceptation des risques et des limitations de responsabilité.

NOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_

Par la présente, je soussigné (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

**certifie avoir lu ce document au complet et être en accord avec toutes les dispositions présentées.**

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_